Version de travail

Basket-ball

Les règlements spécifiques

2023-2024

Éric Gagé
Responsable de la ligue sportive interscolaire

Juin 2023

Table des matières

Article 1 Inscription des équipes 2
Article 2 Réunion présaison 2
Article 3 Surclassement 2
Article 4 Organisation d'une rencontre 3
Article 5 Classement 3
Article 6 Éthique et écart de pointage 4
Article 7 Fautes 5
Article 8 Règlements 6
Article 9 Championnat interscolaire 7
Article 10 Mérite sportif 9
Article 11 Nouveautés 2009-2010 (toujours d'actualité en 2023-2024) 9
Article 12 Ballon officiel 10
Article 13 Uniforme 10
Article 14 Nombre de joueurs 10
Article 15 Durée des parties 11
Article 16 Formation défensive 11
Article 17 Officiels mineurs 11
Article 18 Précisions 12
Liste des équipes inscrites 14
Arbitrage 15
Horaire (novembre et décembre 2023) 16
Horaire (novembre et décembre 2023 – suite) 17
Horaire (février 2024) 18
Horaire (mars 2024) 19
Fiche d'évaluation – Esprit sportif 20
Liste des athlètes ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Avis d'inscription 21

BASKET-BALL

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

2023-2024

Article 1 Inscription des équipes

1.1 L'école participante à la ligue doit remplir l'avis d'inscription avant 13 h le jeudi 5 octobre 2023 et confirmer le nombre d'équipes/école lors de l'envoi de cet avis.

1.2 Avant le début d'un match, chaque équipe doit obligatoirement fournir au marqueur la liste de leurs joueurs avec leurs dates de naissance et leurs numéros de dossards (inscrits par ordre croissant), sinon il y aura perte des temps morts pour tout le match. Également, avant le début de la saison, vous devez me faire parvenir vos listes de joueurs.

P.-S. Se servir obligatoirement de la liste à la page 21.

1.3 Catégories d'âge pour le basket-ball :

Catégories	Date de naissance
Juvénile : 4e et 5e secondaire	du 1er juillet 2005 au 30 septembre 2008
Cadet : 2e et 3e secondaire	du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2010
Benjamin mineur : 1re secondaire	du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011

1.4 L'entraîneur d'une équipe ne sera pas tenu obligatoirement de porter un chandail aux couleurs de son école.

Article 2 Réunion présaison

Lundi le 23 octobre 2023 de 15 h à 16 h à la salle verte du siège social.
(Participation par Teams également possible)

La participation du responsable à la réunion présaison est obligatoire.

N. B. Les matchs « étoiles » en juvénile masculin et féminin versus les équipes du cégep ne devraient pas être de retour.

Article 3 Surclassement

Le surclassement d'une catégorie est autorisé. Les cas spéciaux doivent être soumis au responsable du sport scolaire. Un joueur ne peut évoluer à la fois dans deux catégories. Un joueur ou une équipe surclassée le restera pour le championnat.

N. B. **Un joueur peut dépanner (pour que cette équipe compte 7 joueurs au maximum) dans un niveau supérieur sans pour cela être appelé « joueur surclassé ». Cependant, un joueur ne peut pas jouer dans un deuxième championnat.**

Article 4 Organisation d'une rencontre

4.1 Pour chaque rencontre, l'école hôtesse devra fournir à l'école visiteuse les détails d'organisation, à savoir :

- horaire des parties :
  - a) À moins d'avis contraire, la première partie est à 18 heures et la deuxième partie est à 19 heures.
  - b) Lors d'un programme triple, la première partie est à 17 h 30, la deuxième partie est à 18 h 30 et la troisième partie est à 19 h 30.
    N.B. De plus l'ordre des parties jouées est indiqué sur l'horaire des matchs (Annexe 3).
    N.B. On débute la première partie d'un programme le plus tôt possible dès que les deux équipes ont eu 5 minutes d'échauffement.
- terrains
- disponibilité d'une cantine
- autres informations utiles

4.2 Le responsable de la compétition devra inscrire les résultats (matchs et esprit sportif) le soir même dans le tableau des résultats partagé numériquement par M. Éric Gagné.

P.-S. – Spécifier également, s'il y a lieu, des fautes techniques, antisportives ou disqualifiantes de décernées et à quel joueur dans le tableau Excel (partagé) prévu à cet effet.

4.3 Le responsable de la compétition devra faire parvenir les feuilles de match (copie blanche) et celles de l'esprit sportif le lendemain par courrier interne à Éric Gagné, Services éducatifs – Siège social, Saint-Georges.

Article 5 Classement

Le classement des équipes sera publié avant le championnat en tenant compte des points alloués :

victoire : 8 points **esprit sportif : 10 points** **défaite : 0 point**

N.B. : Les résultats des rencontres ainsi que le classement sont disponibles sur le site du sport scolaire à l'adresse suivante : www.cssbe.gouv.qc.ca

1. Enseignement aux jeunes
2. Enseignement primaire et secondaire
3. Vous descendez complètement dans la zone grise dans le bas de la page
4. Autres services
5. Sport scolaire
6. Niveau secondaire
7. Basket-ball
8. Vous avez les résultats et encore plus bas vous avez les résultats des années antérieures.

N.B. : Les modalités de prolongation pour les matchs de la saison 2023-2024 sont les suivantes :

1re une prolongation de 2 minutes chronométrées
2e trois lancers-francs pour chaque équipe
3e mort subite

N.B. : Les modalités de prolongation pour les matchs de championnat (en plus des matchs suicides) 2023-2024 sont les suivantes :
1re : une prolongation de (3 minutes chronométrées) et ainsi de suite tant que l'on n'a pas un gagnant.
Contrairement à ce qui est indiqué à l'article 14.1.3 du règlement officiel de basket-ball, les fautes d'équipe commises pendant une prolongation seront considérées comme faisant partie d'un nouveau quart. Aucun temps-mort ne sera permis en prolongation.

Article 6 Éthique et écart de pointage

6.1 L'entraîneur doit informer les joueurs concernant les points alloués à l'esprit sportif (p. 21). Au 6e point perdu pour l'esprit sportif, l'équipe se verra refuser l'accès au championnat.

N. B. Pour une équipe qui aurait déclaré forfait, l'équipe se verra refuser l'accès au championnat au 10e point perdu pour l'esprit sportif.

N. B. Si une équipe perd son 6e point (ou 10e point selon le cas) d'esprit sportif lors de la journée même du championnat, elle sera également exclue du championnat.

6.2 Après 30 points d'écart, l'équipe en avance n'aura plus le droit de « press » sur les « sorties » de ballon seulement, et ce, pour le reste de la partie, quel que soit le pointage.

Le non-respect de ce point d'éthique sera sanctionné de la façon suivante :

1re offense : Avertissement à l'entraîneur et perte automatiquement du point # 4 à la fiche d'évaluation de l'esprit sportif.

2e offense et subséquentes : Faute technique au joueur fautif.

6.3 S'il y a manquement au niveau de l'esprit sportif de la part des supporteurs, l'arbitre devra aviser l'entraîneur concerné et s'il n'y a pas de changement, il y aura perte de 1 point au point de vue « Esprit sportif » (point # 6).

6.4 Au début d'un match, (les joueurs des 2 équipes s'avancent pour la poignée de main). Il n'y aura pas de poignée de main en 2023-2024.

N. B. Les arbitres ne rencontrent pas les capitaines des équipes.

6.5 Si une équipe déclare « forfait », sa note au niveau de l'évaluation de l'esprit sportif sera de 5 sur 10.

6.6 Avec un écart de pointage de 40 points (au 3e ou 4e quart) l'équipe en avance est déclarée « gagnante », **mais nous continuons le match sans compter et afficher les points**; par contre nous continuons de compiler les fautes.

N. B. Au moment des 40 points d'écart, c'est le résultat officiel qui doit être transmis au responsable de la ligue.

N. B. S'il y a mauvaise attitude des joueurs ou de l'entraîneur, l'arbitre pourra faire perdre un point au niveau de l'esprit sportif (point # 10)

Article 7 Fautes

7.1 Quatre fautes par équipe, par quart, sont permises à la cinquième faute, bonus de deux lancers francs sont accordés.

7.2 Tout au cours de la saison, les fautes techniques, antisportives ou disqualifiantes seront compilées à la fiche personnelle du fautif.

- Lorsqu'un joueur ou entraîneur aura accumulé deux fautes techniques (ou une faute technique et une faute antisportive), il sera expulsé pour le match en cours et sera suspendu pour le match suivant.
  N. B. Cette règle est en vigueur pour toute l'année, c'est-à-dire saison en plus du championnat.

- Si un joueur ou un entraîneur a déjà reçu une suspension d'un match, il devra éviter d'être pénalisé d'une autre faute majeure (T – A ou D), car il sera exclu du reste de la saison et des championnats.

- Une faute technique enlève automatiquement 1 point à la fiche « Esprit sportif » (Point # 7).

- Une faute antisportive ou disqualifiante enlèvera automatiquement 1 point à la fiche « Esprit sportif » (Point # 8).

7.3 Faute technique de joueur

- Les fautes techniques de joueur sont toutes les fautes de joueur qui n'impliquent pas de contact avec un adversaire.
  joueur : 2 lancers + possession
  entraîneur : 2 lancers + possession

7.4 Faute antisportive

- Une faute antisportive est une faute personnelle commise sur un joueur en possession ou non du ballon et qui, selon l'avis de l'arbitre, n'est pas une tentative légitime de jouer directement le ballon dans l'esprit et l'intention des règles.

  Si un joueur cause un contact excessif (faute rude) sur un adversaire avec ou sans le ballon, alors cette faute doit être jugée comme antisportive.

- La faute antisportive doit être interprétée de la même manière pendant toute la rencontre. Trois fautes antisportives (même si elles ne surviennent pas lors du même match) entraînent l'expulsion du joueur pour le match en cours ainsi que pour le reste de la saison et des championnats.

  joueur : 2 lancers + possession
  entraîneur : 2 lancers + possession

7.5 Faute disqualifiante

Tout comportement antisportif flagrant d'un joueur, d'un remplaçant, d'un entraîneur, d'un entraîneur adjoint ou d'un accompagnateur est une faute disqualifiante. Celle-ci entraîne l'expulsion immédiate du fautif pour le match en cours, ainsi qu'au **minimum** d'une suspension pour le match suivant.

Un entraîneur qui a été disqualifié doit être remplacé par l'entraîneur adjoint comme inscrit sur la feuille de marque. S'il n'y a pas d'entraîneur adjoint inscrit sur la feuille de marque, il doit être remplacé par le capitaine.

joueur : 2 lancers + possession
entraîneur : 2 lancers + possession

Article 8 Règlements

Sont en application les règlements de la F.I.B.A. et de la F.B.B.Q., sauf les modifications incluses dans cette réglementation spécifique :

8.1 Prendre note qu'au niveau benjamin, tant masculin que féminin, qu'il n'y aura pas de panier de 3 points qu'il y ait ou non une « ligne des 3 points ».

8.2 Prendre note que lors d'une remise en touche, il est permis de toucher avec un ou deux pieds à la ligne qui délimite le terrain sans toutefois la dépasser.

8.3 Tel qu'indiqué à l'article 1.2, les entraîneurs doivent présenter leur liste écrite des joueurs le plus tôt possible avant le match, sinon il y aura perte des temps morts pour tout le match. L'entraîneur doit également rayer de la feuille de pointage les joueurs qui sont absents.

8.4 Tout bijou (bague, montre, collier, boucle d'oreille, etc.) doit être enlevé. Un joueur qui refuse de l'enlever se verra refuser la possibilité de participer au jeu. Les pinces à cheveux seront tolérées à moins que les arbitres jugent que c'est non sécuritaire.

N. B. Si un joueur ne se conforme pas à la réglementation concernant les bijoux, il recevra une faute technique.

N. B. Dorénavant, un entraîneur pourrait recevoir une faute technique si ses joueurs tardent à reprendre le jeu après un temps-mort ou encore après la pause d'un quart ou d'un demi de jeu.

8.5 Lorsqu'un joueur ou entraîneur aura accumulé personnellement deux fautes de nature (T, A ou D), il sera expulsé pour le match en cours et suspendu pour le match suivant.
N. B. Cette règle est en vigueur pour toute l'année, c'est-à-dire saison en plus du championnat.

8.6 Au 6e point perdu pour l'esprit sportif, l'équipe se verra refuser l'accès au championnat.

N. B. Pour une équipe qui aurait déclaré forfait, l'équipe se verra refuser l'accès au championnat au 10e point perdu pour l'esprit sportif.

N. B. Si une équipe perd son 6e point (ou 10e point selon le cas) d'esprit sportif lors de la journée même du championnat, elle sera également exclue du championnat.

8.7 Criage :
- Si c'est fait de façon excessive : faute antisportive
- Dans d'autres cas : 1re fois : avertissement
  2e fois : faute technique

8.8 Erreurs rectifiables :
Les arbitres peuvent rectifier une erreur si une règle n'a pas été appliquée par mégarde dans les situations suivantes seulement :
a. accord de lancer(s) franc(s) immérité(s)
b. défaut d'accorder un/des lancer(s) franc(s) mérité(s)
c. accord ou annulation erronée de point(s)
d. permission donnée à un joueur non bénéficiaire de tirer un/des lancer(s) franc(s)

P.-S. *Pour la procédure, voir règlement officiel de basket-ball (article 44.2)*

8.9 Lors de temps chronométré, sur tir franc ou remise en jeu de l'extérieur du terrain, le chronométreur doit répartir le temps lorsque le ballon est touché par un joueur qui est à l'intérieur de la surface de jeu, c'est-à-dire quand le ballon redevient « Vivant ».

8.10 À la cinquième faute dans la rencontre, un joueur est exclu.

N. B. Le remplacement de ce joueur doit se faire dans les plus brefs délais (environ 30 secondes), sinon l'arbitre peut imputer une prise de « temps mort » à l'équipe fautive et si cette équipe avait épuisé ses « temps morts », une faute technique sera donnée à l'entraîneur.

8.11 Une équipe a 8 secondes pour entrer en zone offensive et 24 secondes pour lancer au panier. Pour le 8 secondes, l'arbitre débute le décompte quand un joueur, à l'intérieur de la surface de jeu, touche au ballon.

8.12 Trois secondes

- Un joueur ne peut pas rester plus de trois (3) secondes consécutives dans la zone restrictive adverse alors que son équipe a le contrôle d'un ballon vivant dans sa zone avant et que le chronomètre de jeu est en marche.

- Une tolérance doit être accordée au joueur qui :
  a) fait un effort pour quitter la zone restrictive.
  b) est dans la zone restrictive lorsque lui ou son coéquipier est dans l'action de tirer et que le ballon quitte ou vient de quitter la/les main (s) du joueur pour un tir au panier du terrain.
  c) dribble dans la zone restrictive pour tirer au panier après y être resté moins de trois (3) secondes.

- Pour être considéré en dehors de la zone restrictive, le joueur doit avoir les deux pieds au sol hors de la zone restrictive.

8.13 Retour en zone :

a) Une équipe est en contrôle d'un ballon vivant dans sa zone avant si :Un joueur de cette équipe touche la zone avant avec ses deux pieds en tenant, attrapant ou dribblant le ballon dans sa zone avant, ou • Le ballon est passé entre les joueurs de cette équipe en zone avant.

b) Une équipe qui est en contrôle d'un ballon vivant a amené illégalement le ballon dans sa zone arrière si un joueur de cette équipe est le dernier a avoir touché le ballon dans sa zone avant et que le ballon est ensuite touché en premier par un joueur de cette équipe •Qui a une partie de son corps en contact avec la zone arrière, ou •Après que le ballon a touché la zone arrière de cette équipe. Cette restriction s'applique à toutes les situations se produisant dans la zone avant d'une équipe y compris les remises en jeu. Cependant, cela ne s'applique pas à un joueur qui saute depuis sa zone avant, prend un nouveau contrôle du ballon alors qu'il est encore en l'air et qui retombe ensuite avec le ballon dans la zone arrière de son équipe.

8.14 Sur une faute de retour en zone, le ballon est remis en jeu à l'extérieur du terrain, près de la ligne centrale, en zone offensive.

Article 9 Championnat interscolaire

9.1 Un championnat interscolaire en basket-ball sera organisé et ouvert seulement pour les quatre premières positions d'une catégorie. À moins qu'une catégorie compte sept équipes et plus. À ce moment il y aura deux championnats : Division 1 pour les 4 premiers, division 2 pour les suivants.

Pour avoir accès au championnat, les joueurs doivent avoir participé à 50 % des rencontres de son équipe.

9.2 Joueur exclu du championnat :
Si un joueur est expulsé d'un match trois fois en saison régulière (dans un calendrier de 6 matchs) ou quatre fois (dans un calendrier de 8 matchs), il sera exclu du championnat.

9.3 Les deux dernières minutes seront chronométrées si la différence de points est de 14 (au lieu de 10).

9.4 Les équipes de tête devront jouer contre les équipes les plus faibles qui ont remporté les matchs suicides au lieu de suivre l'horaire préétabli sans savoir qui va gagner ces matchs « suicides ».

HORAIRE OFFICIEL

Dates/Lieux		Catégorie	Horaire		Heure	Arbitre
1-						
2-						
3-						
4-						
5-						
6-						

Arbitres

# 1	# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8	# 9

9.5 La première demi-finale opposera la 3e position vs la 2e position.
La deuxième demi-finale opposera la 4ep position vs la 1re position.
On poursuivra avec le match pour le bronze et on complètera la soirée avec le match pour l'or.

Article 10 Mérite sportif

Lors du championnat interscolaire :

- attribution d'une bannière : catégorie/sexe;
- attribution de médailles (or, argent, bronze).

Article 11 Nouveautés 2009-2010 (toujours d'actualité en 2023-2024)

11.1 La flèche de possession au lieu de l'entre-deux :

Un seul entre-deux au début du match. Par la suite on utilise la flèche de possession pour tout entre-deux et mise au jeu de début, de quart ou de demie. La première possession revient à l'équipe qui a perdu l'entre-deux.

N. B. Chaque école devra fournir une flèche « maison ».

11.2 L'importance des marqueurs :

Les écoles qui reçoivent doivent fournir des marqueurs (2) compétents et attentifs au match. Entre autres, les marqueurs doivent signaler le bonus aux arbitres et signaler clairement la fin d'un quart, d'une demie ou de la partie à tous (joueurs et arbitres).

N. B. On demande aux joueurs de ne pas déranger d'aucune façon les marqueurs. Seul l'entraîneur pourra s'adresser au marqueur si besoin seulement.

11.3 Un contact au basket-ball ne veut pas nécessairement dire une faute. Il existe des situations où il y a contact, mais aucun joueur n'est en faute. Voici quelques exemples discutés lors de la réunion du 26 octobre 2009 :

1. Comme il est fortement recommandé au porteur de balle de passer épaule à épaule avec son défenseur, il sera dorénavant toléré par les arbitres un contact à ce niveau.

2. Sur un « lay-up » le porteur de balle entre en contact avec un défenseur qui est droit et que le contact est léger, aucune faute n'est appelée. Même si le défenseur est dans les airs, s'il est droit il est considéré dans son cylindre, puisque celui-ci est en théorie infini vers le haut.

3. Les contacts dans le « post » sont très fréquents et tolérés puisque les joueurs sont en bataille de position. Il faut donc tolérer ces contacts. De plus certains mouvements enseignés, dont le « drop step », vont volontairement chercher le contact entre le défenseur et l'attaquant afin de prendre avantage en toute légalité. Dans la situation précédente, l'attaquant baisse son centre de gravité, ce qui fait que ses fesses vont directement frapper l'adversaire placé derrière. D'un autre côté, le défenseur peut garder un joueur en appuyant son avant-bras sur le joueur ayant le ballon. Ce mouvement est jugé légal puisque l'avant-bras est de même largeur que le torse et que ceci peut éviter certaines blessures.

4. Le « box-out » implique un contact plus ou moins violent entre deux joueurs, mais celui-ci est tout à fait légal.

   N. B. Toutefois, il faut garder en tête que l'arbitre est juge de ce qui est toléré ou non et sa décision doit être acceptée de façon inconditionnelle par tous, (joueurs et entraîneurs).

Article 12 Ballon officiel

12.1 Les officiels de la rencontre choisissent le ballon officiel parmi ceux fournis par les équipes impliquées.

- Molten JB 76-B6 pour les filles de toutes les catégories.
- Molten JB 77-B7 pour les garçons de toutes les catégories ou toute marque correspondant aux normes (Wilson Jet, Spalding, Rawlings).

Note : Le ballon officiel du championnat provincial est :

— Féminin : RAWLINGS RLL # 6
— Masculin : RAWLINGS RLL # 7

Article 13 Uniforme

13.1 Les joueurs d'une même équipe doivent porter un chandail ou un dossard numéroté de couleur uniforme selon les règlements F.I.B.A. ou N.C.A.A.

F.I.B.A. : 4 à 15 inclusivement
N.C.A.A. : 20 à 25 inclusivement
30 à 35 inclusivement
40 à 45 inclusivement
50 à 55 inclusivement

N. B. Il est fortement recommandé à toutes les équipes de se procurer des chandails numérotés 4 à 15 inclusivement, surtout si vous prévoyez acheter de nouveaux chandails (ceci aiderait le travail des arbitres).

13.2 L'institution hôte doit prévoir des dossards numérotés au cas où les deux (2) équipes auraient des gilets de couleur identique. L'équipe visiteuse est désignée pour les porter.

Article 14 Nombre de joueurs

14.1 Habillés durant une partie : maximum de 15

14.2 Pour débuter une partie :
- Benjamin : minimum de 6
- Cadet et juvénile : minimum de 6

14.3 Les équipes ne respectant pas le règlement (14.2) perdent automatiquement la partie par forfait.

Article 15 Durée des parties

Durée normale :

Benjamin, cadet et juvénile : 4 quarts de 12 minutes

Arrêt : 1 minute entre le 1er et 2e quart et entre le 3e et 4e quart

Arrêt : 2 minutes à la mi-temps ➔ N.B. Défense de sortir les ballons pour pratiquer

Réchauffement d'avant partie : 5 minutes

Les deux dernières minutes de la partie sont chronométrées si l'écart est de 14 points ou moins.

P.-S. – Il n'y a pas de match nul en saison régulière.

P.-S. – Temps-morts :
Un temps-mort de 45 secondes est permis au 1er quart, 2e quart et 3e quart.
Deux temps-morts de 45 secondes sont permis au 4e quart.
Aucun temps-mort ne sera permis en prolongation.

P.-S. – Temps-morts techniques
Un temps-mort technique de 45 secondes par demi sera permis pour permettre à l'entraîneur de demander des explications aux arbitres concernant une situation de jeu qui vient de se dérouler.

Article 16 Formation défensive

Pour tous les niveaux (benjamin – cadet – juvénile), ce sera une défensive « libre » pendant tout le match.

Article 17 Officiels mineurs

17.1 L'institution hôtesse est responsable du recrutement et de la formation du personnel ainsi que du matériel requis pour le bon déroulement de la partie.

17.2 Personnel requis :

- un marqueur
- un chronométreur

N. B. Suite à la réunion des responsables du sport scolaire du 30 avril 2012, il fut décidé unanimement d'interdire les cellulaires au marqueur et au chronométreur lors des matchs de la saison et des championnats.

Matériel requis :

- chronomètre de table ou tableau (temps officiel)
- tableau d'affichage du pointage
- sonnerie (changement et fin de quart)
- chronomètre manuel (au cas où...)

Article 18 Précisions

18.1 L'entraîneur et tous les joueurs de l'équipe devront rester à au moins 5 mètres de la table de marquage sauf quand il y a changement. Seuls la marqueuse ou le marqueur seront tolérés à la table.

18.2 Les joueurs devront aller à la table pour effectuer les changements.

18.3 L'entraîneur et le responsable du plateau de l'équipe hôte devront faire en sorte que le terrain soit sécuritaire.

18.4 S'accrocher à l'anneau, avant ou pendant la partie = faute technique.

18.5 Si une équipe arrive en retard pour un match, le temps de jeu sera ajusté en conséquence, c'est-à-dire que l'heure prévue pour la fin de la rencontre restera la même, chaque période étant proportionnellement écourtée.

18.6 Bijoux : Application dès la 1re partie

a) Tout bijou (bague, montre, collier, boucle d'oreille, etc.) doit être enlevé. Un joueur qui refuse de l'enlever se verra refuser la possibilité de participer au jeu.

N. B. Les pinces à cheveux seront tolérées à moins que les arbitres jugent que c'est non-sécuritaire.

b) Cependant, un « tape » masquant un bijou <u>au niveau du visage et des oreilles</u> (cela exclut la langue) sera toléré.

P.-S. – Dès que l'arbitre s'aperçoit que le « tape » est enlevé, <u>il arrête aussitôt le jeu</u>. Si l'arbitre juge que le joueur a enlevé volontairement le « tape » durant le jeu, il <u>décerne à celui-ci une faute disqualifiante</u>.

18.7 a) Sacre (en situation de jeu)

Si un joueur sacre → faute personnelle avec*. Si le même joueur sacre une deuxième ou une troisième fois dans le même match → faute technique.

b) Sacre (au niveau du banc des joueurs) : Dès qu'un arbitre entend sacrer au niveau du banc des joueurs, il y aura arrêt du jeu en plus d'un avertissement à l'entraîneur, plus une perte automatiquement du point # 3 à la fiche d'évaluation de l'esprit sportif.

Si la situation se présente une deuxième fois dans le match → faute technique à l'entraîneur.

Si la situation se présente une troisième fois dans le match → faute technique à l'entraîneur + expulsion de l'entraîneur + fin du match.

18.8 Quatre fautes par équipe, par quart, permises. À la cinquième faute, bonus de 2 lancers francs accordés. Évidemment, toutes les fautes suivantes, sixième, septième, etc. sont également sanctionnées de 2 lancers francs.

N. B. Lors d'un bonus, on ne peut pas accorder plus de 2 lancers. Lors d'une faute offensive, il n'y a pas de bonus.

18.9 Position des joueurs au lancer franc : 3 joueurs d'un côté, 2 de l'autre. La position la plus près du panier de chaque côté de la bouteille est occupée par un défenseur, suivi d'un attaquant, et de nouveau un défenseur. Tous les autres joueurs sont placés à l'extérieur de la ligne des 3 points, derrière le prolongement de la ligne de lancer franc.

18.10 En offensive, une longueur de bras, ça n'existe pas.

18.11 Blessure : si plus d'une minute d'arrêt, un temps mort est accordé à l'équipe.

18.12 TRANSPORT DE BALLE : dès que la paume de la main est tournée vers le haut, il y a transport.

18.13 2 pieds simultanés au sol = 1 contact.

18.14 Contacts physiques permis : certains contacts sont tolérés. Si le contact ne change rien au jeu et qu'il n'est pas « abusif », on laisse aller. Tout contact vicieux et répétitif sera sanctionné.

18.15 Toucher le ballon avec le pied ou la jambe : si volontaire = violation, si involontaire = le jeu se continue.

18.16 Après un lancer franc suite à une faute technique, antisportive ou disqualifiante, la remise en jeu se fait de l'extérieur du terrain, près de la ligne centrale.

18.17 Remplacements :

- après violation par les deux équipes
- après une faute, par les deux équipes
- après un temps mort, par les deux équipes
- il n'y a pas de changement entre des lancers francs.

18.18 Lors des lancers francs, le ballon doit toucher l'anneau sinon le ballon est remis en jeu par l'équipe adverse, de l'extérieur du terrain.

18.19 Benjamin : il y aura tolérance pour les deux points suivants :

- lors d'un pivot, si le pied pivot glisse légèrement, il n'y aura pas de violation
- lorsqu'un joueur s'arrête après un dribble, même s'il y a une légère glissade au moment de l'arrêt, il n'y aura pas de violation.

Note : Les points de règlements mentionnés ci-haut ne sont que quelques-uns des nombreux règlements concernant le basket-ball. Cependant, si chacun possède un minimum de connaissance de ces règlements (un entraîneur devrait connaître tous les règlements) et accepte que les arbitres dirigent le jeu comme le demande l'ensemble des règlements, les athlètes que vous dirigez devraient trouver à travers ce sport une formation personnelle intéressante et valorisante.

BASKET-BALL
Liste des équipes inscrites
2023-2024

Écoles	Chandail	Équipes - Catégorie - Sexe						Responsable	Téléphone
		Benjamin		Cadet		Juvénile			
			masculin	féminin	masculin	féminin	masculin		
Polyvalente Saint-François								Jérôme Roy	418-228-5541 Poste: 52100
École Jésus-Marie								Michel Mercier	418-774-3709 Poste: 2287
École des Deux-Rives								Michel Garneau	418-228-5541 Poste 57570
École des Appalaches								Hélène Gourde	418 228-5541 Poste 56230
École secondaire Veilleux								Ken Giroux	418 228-5541 Poste 50330
Polyvalente Saint-Georges								Jean-Christophe Dorais	418-228-5541 Poste 40600
Polyvalente des Abénaquis								Lya Jolicoeur	418-228-5541 Poste 54380
Polyvalente Bélanger								Sébastien Turcotte	418-228-5541 Poste 47320
	Total :								

N. B. : Pour une saison de 8 rencontres, il en coûte environ 360 $.
Pour une saison de 6 rencontres, il en coûte environ 270 $.

Arbitrage

Le mode d'arbitrage devra faciliter, pour les joueurs, l'assimilation des règlements en signalant aux joueurs les raisons de l'intervention.

Coordonnateur des arbitres : M. Éric Gagné
418 228-5541 poste 24350

Équipe des arbitres : Le recrutement et l'assignation des arbitres pour chacune des rencontres sont les responsabilités du coordonnateur des arbitres. Cependant, lorsqu'une rencontre doit être remise à cause de la température, les entraîneurs devront fixer la date de reprise, contacter les arbitres et en informer le responsable de la ligue (M. Éric Gagné, 418 228-5541 poste 24350).

L'équipe hôtesse doit toujours valider la présence des arbitres en contactant ceux-ci quelques jours à l'avance (voir liste des arbitres dans le bas de la page).

Frais d'arbitrage : Chaque école aura à défrayer les coûts de l'arbitrage de la saison et on procédera par charge interne. Le montant dépendra du nombre de rencontres désirées.

Pour une saison de huit rencontres, il en coûtera environ 360 $ par équipe. Pour une saison de six rencontres, il en coûtera environ 270 $ par équipe. C'est le coordonnateur qui verra à rémunérer les arbitres selon leur ancienneté.

Les frais d'arbitrage lors des championnats seront assumés par le centre de services scolaires de la Beauce-Etchemin.

Heure des rencontres

L'école qui reçoit doit toujours s'entendre avec les responsables des autres équipes et les arbitres pour fixer l'heure des matchs. À moins d'exception, les matchs débutent à 18 heures pour les programmes doubles et à 17 h 30 pour les programmes en triple.

Esprit sportif

L'équipe hôtesse doit faire parvenir la copie blanche de la feuille de match et la feuille concernant l'esprit sportif à Éric Gagné – Services éducatifs – siège social de Saint-Georges, et ce, le lendemain de la rencontre.

Liste des arbitres :

# 1		# 5	
# 2		# 6	
# 3		# 7	
# 4		# 8	
# 5		# 9	

Horaire (novembre et décembre 2023)

Double 1er match à 18 heures

Horaire – (NOVEMBRE -DÉCEMBRE 2023)

Les parties seront jouées dans l'ordre indiqué ci-dessous à moins d'avis contraire.

Triple 1er match à 17 h 30

		1	2	3	4	5	6			
#	Date	Benj. fém.	Benj. masc.	Cadet fém.	Cadet masc.	Juvénile fém.	Juv. masc.	Lieu	Arbitres	Horaire
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
Arbitres :										
# 1		# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8	# 9	

Retour table des matières

Horaire (novembre et décembre 2023 – suite)

Horaire – (NOVEMBRE -DÉCEMBRE 2023)

Les parties seront jouées dans l'ordre indiqué ci-dessous à moins d'avis contraire.

Double 1er match à 18 heures

Triple 1er match à 17 h 30

		1	2	3	4	5	6			
#	Date	Benj. fém.	Benj. masc.	Cadet fém.	Cadet masc.	Juvénile fém.	Juv. masc.	Lieu	Arbitres	Horaire
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
Arbitres :										
# 1		# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8	# 9	

Retour table des matières

Basket-ball – HORAIRE OFFICIEL « DERNIÈRE VERSION »

Horaire – (JANVIER - FÉVRIER 2024)

Les parties seront jouées dans l'ordre indiqué ci-dessous à moins d'avis contraire.

Double 1er match à 18 heures

Triple 1er match à 17 h 30

		1	2	3	4	5	6			
#	Date	Benj. fém.	Benj. masc.	Cadet fém.	Cadet masc.	Juvénile fém.	Juv. masc.	Lieu	Arbitres	Horaire
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
Arbitres :										
# 1		# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8	# 9	

Retour table des matières

Basket-ball – HORAIRE OFFICIEL « DERNIÈRE VERSION »

Horaire – (MARS 2024)

Double 1er match à 18 heures

Les parties seront jouées dans l'ordre indiqué ci-dessous à moins d'avis contraire.

Triple 1er match à 17 h 30

		1	2	3	4	5	6			
#	Date	Benj. fém.	Benj. masc.	Cadet fém.	Cadet masc.	Juvénile fém.	Juv. masc.	Lieu	Arbitres	Horaire
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
Arbitres :										
# 1		# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8	# 9	

Retour table des matières

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Québec

Basket-ball
Fiche d'évaluation – Esprit sportif

Catégorie : _____ Date : _____

Nom de l'école : _____

1-	Les joueurs de l'équipe se sont avancés pour serrer la main de l'adversaire avant la rencontre.	Oui ☐ Non ☐
2-	Respect (politesse) des joueurs envers les officiels et leurs décisions durant et après la rencontre.	Oui ☐ Non ☐
3-	Langage utilisé par les entraîneurs et les joueurs (entre eux et envers l'adversaire).	Oui ☐ Non ☐
4-	Comportement de l'entraîneur face à l'adversaire	Oui ☐ Non ☐
5-	Comportement des joueurs durant le match ou hors terrain	Oui ☐ Non ☐
6-	L'équipe contrôle ses supporteurs.	Oui ☐ Non ☐
7-	L'équipe n'obtient pas de faute technique.	Oui ☐ Non ☐
8-	L'équipe n'obtient pas de faute antisportive ou disqualifiante.	Oui ☐ Non ☐
9-	L'entraîneur n'argumente pas et/ou ne critique pas les décisions des officiels.	Oui ☐ Non ☐
10-	Écart de pointage de 40 points : Attitude des joueurs ou de l'entraîneur.	Oui ☐ Non ☐
	TOTAL :	**/10**

Nom de l'école :_____

1-	Les joueurs de l'équipe se sont avancés pour serrer la main de l'adversaire avant la rencontre.	Oui ☐ Non ☐
2-	Respect (politesse) des joueurs envers les officiels et leurs décisions durant et après la rencontre.	Oui ☐ Non ☐
3-	Langage utilisé par les entraîneurs et les joueurs (entre eux et envers l'adversaire).	Oui ☐ Non ☐
4-	Comportement de l'entraîneur face à l'adversaire.	Oui ☐ Non ☐
5-	Comportement des joueurs durant le match ou hors terrain.	Oui ☐ Non ☐
6-	L'équipe contrôle ses supporteurs.	Oui ☐ Non ☐
7-	L'équipe n'obtient pas de faute technique.	Oui ☐ Non ☐
8-	L'équipe n'obtient pas de faute antisportive ou disqualifiante.	Oui ☐ Non ☐
9-	L'entraîneur n'argumente pas et/ou ne critique pas les décisions des officiels	Oui ☐ Non ☐
10-	Écart de pointage de 40 points : Attitude des joueurs ou de l'entraîneur.	Oui ☐ Non ☐
	TOTAL :	**/10**

Commentaires de l'arbitre :

_____

_____

_____

_____

Avis d'inscription
Ligue sportive interscolaire
2023-2024

Nom de l'école :_____

Discipline : Basket-ball

Benjamin mineur : 1re sec.		**Cadet : 2e et 3e secondaire**		**Juvénile : 4e et 5e sec.**	
1er octobre 2010 au 30 septembre 2011		1er octobre 2008 au 30 septembre 2010		1er juillet 2005 30 septembre 2008	
F	**M**	**F**	**M**	**F**	**M**

Note : Inscrire le nombre d'équipes par catégorie/sexe.

Note : La réunion présaison (obligatoire pour le responsable) aura lieu le lundi 23 octobre 2023 en après-midi de 15 h à 16 h – (salle verte, siège social – participation possible par TEAMS également.

_____ Signature du responsable du sport étudiant

_____ Signature de la direction d'école

Veuillez s'il vous plaît faire parvenir vos inscriptions par télécopieur au 418 226-2424 ou par courriel à eric.gagne@cssbe.gouv.qc.ca –, avant 13 heures, le jeudi 5 octobre 2023.

N. B. Ne pas oublier de m'indiquer vos contraintes majeures, comme les voyages, remises de bulletins, avant que je travaille au montage du calendrier. Lors de la réunion le 23 octobre 2023, ce sera trop tard pour des changements.